



**Direction Générale des
Services du Département**

Direction des Bâtiments, des Moyens
Généraux et du Patrimoine

Service Affaires Financières

Affaire suivie par : Catherine DOUCHET
Poste: 71.62

2011-CP-3941

RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 18 novembre 2011

**BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX
COLLÈGE LA COULDRÉ À MONTIGNY LE BRETONNEUX
TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE L'ASCENSEUR**

Politique sectorielle :
Secteur d'intervention :
Programme :

**Enseignement
Enseignement du 2nd degré
Collèges publics
Plan Pluriannuel Collèges (2009-2016)**

Montant actualisé :
Montant affecté
Reste à affecter
Montant réservé pour ce rapport

2007P013E01 (APD)	
AP	CP 2011
560 000 000 €	15 434 870 €
106 645 938 €	10 266 934 €
453 354 062 €	5 167 936 €
130 000 €	5 000 €

OPERATION NOUVELLE

Opération : 2007P013O088T02 MONTIGNY LE BRETONNEUX Collège La Couldre Travaux de remplacement de l'ascenseur
--

Il vous est proposé d'adopter la programmation de l'opération de travaux au collège La Couldre à Montigny le Bretonneux, présentée dans la fiche jointe au présent rapport.

Si cette proposition recueille votre accord, je vous invite à adopter la délibération suivante :

Direction des Bâtiments, des Moyens Généraux et du Patrimoine

Service Administration et Finances / PBS1

Commission Permanente du

18 novembre 2011

Annexe au rapport

OPERATION NOUVELLE

Opération : 2007P013O088T02
MONTIGNY LE BRETONNEUX
Collège La Couldre
Travaux de remplacement de l'ascenseur

Enveloppe financière € TTC

Montant des travaux :	94 800 €
Date de valeur :	Juin 2011
Maîtrise d'œuvre :	11 900 €
Services au maître d'ouvrage :	15 800 €
Aléas :	4 700 €
Révisions :	2 800 €
Total opération :	130 000 €

Calendrier

Notification maîtrise d'œuvre :	Décembre 2011
Remise Projet :	Janvier 2012
Notification travaux :	Mai 2012
Livraison :	Septembre 2012

Echéancier en € TTC

2011	5 000 €
2012	110 000 €
2013	15 000 €

Justification de l'opération

Le collège La Couldre à Montigny le Bretonneux a été construit en 1978 et se compose d'un bâtiment principal en R+1, d'une annexe en R+0 qui accueille la salle de musique, et d'un atelier pour les salles d'enseignement technologique et des locaux techniques.

L'ascenseur du collège est d'origine et n'est pas conforme aux nouvelles exigences réglementaires à échéance 2013 et 2018.

Aussi, étant donné sa vétusté, il est opportun de prévoir son remplacement, d'autant plus qu'il est le seul appareil sur le site et qu'il permet l'accessibilité du collège aux personnes à mobilité réduite.

Consistance de l'opération

Les travaux nécessaires au remplacement de l'ascenseur sont les suivants :

- Travaux en sous-cœuvre pour la création d'une fosse de 1,25 mètre de profondeur.
- Dépose de l'appareil existant et pose d'une nouvelle cabine suivant réglementation en vigueur y compris deux portes palières.